



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

aract 
Île-de-France

Octobre | **20**



OBJECTIF REPRISE

Dispositif d'appui pour fiabiliser la reprise
ou la poursuite d'activité des TPE-PME

Kit Communication pour les partenaires

Financé par le Fonds social européen

Sommaire

Vous trouverez dans cette partie du kit communication, les contenus suivants

Article-type pour les sites internet	3
Flyer	4
Foire aux questions internes	5
Posts réseaux sociaux	8
Téléchargement kit complet	9

Article-type pour les sites internet

Voici un **article** que vous pouvez intégrer dans votre site web.

Vous pouvez aussi **faire des liens vers nos sites du réseau** :

Anact : <https://www.anact.fr/objectifreprise>

Parcours 11 à 249 salariés : <https://www.anact.fr/objectifreprise/pme>

Parcours moins de 11 salariés : <https://www.anact.fr/objectifreprise/tpe>

Aract IDF : <http://www.aractidf.org/actualites/objectif-reprise-tpe-pme-appui-la-reprise-et-la-poursuite-dactivite>

Covid 19 : Objectif reprise TPE-PME – appui à la reprise et la poursuite d’activité

Votre entreprise emploie moins de 250 salariés ?

Depuis le déconfinement, vous rencontrez des difficultés à :

- réorganiser l’activité ?
- structurer la prévention en intégrant le risque épidémique ?
- améliorer les relations de travail ?
- adapter les modes de management pour être plus efficace collectivement ?

Pour sécuriser la reprise ou la poursuite de votre activité, le dispositif Objectif reprise TPE-PME, vous permet **de bénéficier gratuitement d’appui et conseils en matière d’organisation du travail, de prévention des risques et de relations sociales.**

Vous disposez de 15 minutes ? Remplissez le questionnaire en ligne permettant d’évaluer où se situe votre entreprise sur ces questions et accédez à de premières recommandations.

Vous pourrez ensuite demander à être tenu informé des nouvelles ressources sur ces sujets, à participer à des espaces d’échanges de pratiques inter-entreprises ou encore à être recontacté par un expert des conditions de travail (pour les entreprises de plus de 11 salariés).

Questionnaire moins de 11 salariés – [lien direct questionnaire](#)

Questionnaire de 11 à 249 salariés - [lien direct questionnaire](#)

Pour aller plus loin

>> Consulter le [panorama de l’offre de services aux TPE-PME franciliennes](#) dans le cadre de la crise sanitaire

>> [Lire le Protocole national de déconfinement](#) pour les entreprises pour assurer la sécurité et la santé des salariés

>> Voir les [fiches conseils métier](#) du Ministère du Travail

Objectif reprise est un dispositif du ministère du Travail, porté par le réseau Anact-Aract et les Di(r)ecte et financé par le Fonds social européen.

A SAVOIR

Les visuels sont du dispositif sont à votre disposition [dans ce drive](#)

Si vous souhaitez les IFRAME pour intégrer directement les questionnaires sur votre site, vous pouvez nous en faire la demande. Mais, afin de ne pas créer une charge trop importante sur vos sites web, nous vous conseillons plutôt de renvoyer vers ces questionnaires via le lien ci-dessus.

Flyer

Une version PDF interactive du flyer ci-dessous est mise à votre disposition.

- Télécharger [le visuels complet](#)

PRÉFET DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE
Direction Régionale
des Entreprises, de la Petite et
Moyenne Entreprises

aract
Ile-de-France

COVID-19

Entreprises de moins de 250 salariés

OBJECTIF REPRISE

Un appui en matière d'organisation du travail, de prévention et de relations sociales pour sécuriser la reprise ou la poursuite d'activité

Avec le déconfinement, vous souhaitez

- réorganiser l'activité de votre entreprise ?
- structurer la prévention en intégrant le risque épidémique ?
- améliorer les relations de travail ?
- adapter les modes de management pour être plus efficace collectivement ?

Orientation, conseils...
Objectif reprise vous propose des solutions adaptées pour vous aider à passer le cap !

Rendez-vous sur  anact.fr/objectifreprise

Dispositif gratuit du ministère du Travail destiné aux entreprises de moins de 250 salariés, porté par le réseau Anact-Aract et les D(r)eccte.

Financé par le Fonds social européen



Foire aux questions

Dispositif Objectif reprise

Voici quelques questions-réponses types pour vous permettre de répondre aux questions émanant de vos réseaux

Objectif reprise, qu'est-ce que c'est ?

Un dispositif du ministère du travail porté par le réseau Anact-Aract et les Di(r)eccte

> pour aider les entreprises de moins de 250 salariés à fiabiliser leur phase de reprise ou de poursuite d'activité post-confinement

> en bénéficiant gratuitement d'appui et conseil en matière d'organisation du travail, de prévention et de relations sociales (RH, management, dialogue social).

Pourquoi ce dispositif ?

Si les enjeux auxquels font face les entreprises en matière d'économie et d'emploi sont cruciaux dans la phase de reprise ou de poursuite de l'activité post-confinement, ils ne doivent pas occulter les enjeux de conditions de travail.

Certaines TPE-PME peinent en effet à adapter l'organisation du travail à la reprise progressive des commandes, à déployer les mesures de prévention du risque de contamination, à réguler les tensions internes post-confinement ou encore à soutenir le travail de management. Ces difficultés peuvent fragiliser leur reprise ou poursuite d'activité.

Par un appui en matière d'organisation du travail, de prévention et de relations sociales, Objectif reprise vise à aider ces entreprises à passer, dans les meilleures conditions possibles le cap de la reprise ou de la poursuite d'activité post-confinement par une approche équilibrée, qui combine recherche d'efficacité et santé au travail en prenant en compte l'avis des salariés.

Il vise aussi à les aider à progresser sur ces registres pour être **demain**, mieux préparées pour face face à des circonstances similaires.

A qui s'adresse ce dispositif ?

Il est destiné **aux entreprises et associations du secteur privé de moins de 250 salariés** qui rencontrent des difficultés matière d'organisation du travail, de prévention et de relations sociales liées à la période actuelle.

Que propose concrètement le dispositif ?

Accessible depuis les sites anact.fr/objectifreprise et travail-emploi.gouv.fr, les sites des Direccte et des Aract en région, le dispositif « Objectif reprise » propose notamment :

- Un questionnaire pour aider l'entreprise à mieux évaluer ses points forts et marges de progrès en matière d'organisation, de prévention et de relations sociales dans le cadre de la reprise ou de la continuité de l'activité et à accéder à de premières recommandations (qui ont vocation à s'enrichir dans les semaines qui viennent).
- Différentes formes de conseil et d'orientation sur ces questions : ressources en ligne, participation à des échanges de pratiques inter-entreprises pour les moins de 11 salariés, possibilité d'être recontacté par un expert des conditions de travail pour les PME de 11 à 249 entreprises.
- Un accompagnement selon des modalités adaptées (flash, ou approfondi, individuel ou collectif selon la taille de l'entreprise) sera proposé à 2 à 4 000 entreprises qui en ont plus particulièrement besoin.

Combien d'entreprises sont concernées par le dispositif ?

Toutes les TPE-PME qui le souhaitent pourront accéder au diagnostic rapide de leurs points forts et axes de progrès pour fiabiliser leur reprise d'activité et si besoin bénéficier de conseil et d'orientation selon des modalités adaptées à leur taille (voir question ci-dessus).

2 000 à 4 000 entreprises ayant plus particulièrement besoin d'un appui se verront, en complément, proposer un accompagnement adapté (flash ou approfondi, individuel ou inter-entreprises) associant leur personnel – le cas échéant

Pourquoi seulement 2 à 4 000 entreprises ?

Ce ciblage nous permettra d'apporter une réponse la plus adaptée possible, dans un délai court, à des entreprises qui en ont particulièrement besoin.

Les enseignements issus de ces 4 000 accompagnements, permettront de développer, en parallèle, de nouvelles ressources (guides, webinaires) et solutions accessibles à tous.

Que dois-je faire si je veux bénéficier d'un accompagnement ?

Je dois compléter le questionnaire en ligne permettant d'évaluer où se situe mon entreprise et mentionner mon intérêt pour un tel accompagnement. Un échange avec un expert des conditions de travail permettra de préciser mes besoins et d'explicitier les mesures qui peuvent m'être proposées.

Comment seront identifiées les entreprises qui bénéficieront d'un accompagnement ?

Les demandes d'accompagnement seront prises en compte et étudiées.

En parallèle, les acteurs régionaux (Di(r)eccte, Aract et leurs partenaires) sont bien placés pour repérer finement les entreprises qui rencontrent des difficultés en matière d'organisation du travail, de prévention et de relations du travail en lien avec la crise actuelle. Afin de renforcer l'efficacité des actions mises en œuvre, et engager de véritables dynamiques, ils pourront choisir de prioriser des secteurs d'activité, des territoires ou des problématiques spécifiques.

Combien coûte le dispositif ?

C'est un dispositif du ministère du travail financé par le Fonds Social Européen. Il est gratuit pour les entreprises qui en bénéficient.

Si la question porte sur combien coûte le dispositif global à l'Etat :

Le coût du dispositif, pris en charge par le FSE, s'élève à 5 millions d'euros, il couvre les coûts de conception, mis en œuvre des solutions par le réseau Anact-Aract et la mobilisation d'un réseau de consultants (appel d'offres en cours)

Ce dispositif ne risque-t-il pas de concurrencer les dispositifs existants et les consultants RH du secteur privé ?

Objectif reprise est conçu pour s'inscrire en complémentarité des dispositifs existants. Une entreprise qui a des besoins pour mieux gérer ses recrutements dans la période se verra, par exemple, proposer la prestation appui-conseil RH mise en œuvre par les Direccte. Une entreprise dont les difficultés concernent plus particulièrement la prévention sera, elle, invitée à faire le point avec son service de santé au travail ou la Carsat après l'avoir aidé à formuler sa demande...

Par ailleurs, 90 cabinets de consultants avec une expertise en conditions de travail seront associés au projet et mobilisés à partir de juillet pour le déployer.

Pourquoi confier ce dispositif au réseau Anact-Aract avec les Direccte?

Le réseau Anact-Aract est l'opérateur du ministère du travail pour l'amélioration des conditions de travail. Il est spécialisé dans les questions d'organisation du travail et de relations professionnelles (RH, management, relations de travail, dialogue social)

Il s'associe pour ce dispositif aux Di(r)eccte qui sont l'interlocuteur privilégié des entreprises en région.

Posts sur les réseaux sociaux

Quelques exemples de posts :

[#OBJECTIFREPRISE] TPE-PME en IDF, vous avez besoin d'un appui pour adapter l'organisation de votre entreprise à la période actuelle ? Pour mettre en œuvre les mesures de prévention du #Covid19 ? Pour relancer une dynamique collective interne ? Le dispositif Objectif Reprise peut vous apporter un appui
<http://www.aractidf.org/actualites/objectif-reprise-tpe-pme-appui-la-reprise-et-la-poursuite-dactivite>

[#OBJECTIFREPRISE] Plus de 8 000 TPE-PME ont rempli un questionnaire en ligne pour > repérer comment fiabiliser leur reprise en agissant sur la prévention, les RH, le management, le dialogue social
> et demander à bénéficier de conseils ou appuis gratuits sur ces sujets.
Alors, pourquoi pas vous ?
<https://www.anact.fr/objectifreprise>

[#OBJECTIFREPRISE] Avec Objectif reprise, les TPE-PME peuvent demander à bénéficier de conseils et accompagnement rapide ou approfondi en matière de RH, prévention et organisation pour faciliter une reprise de qualité.
En savoir plus : <https://www.anact.fr/objectif-reprise-accompagner-collectivement-les-tpe>

[#OBJECTIFREPRISE] Entreprise de moins de 250 salariés, vous souhaitez organiser la continuité ou reprise de votre activité dans les meilleures conditions ? Consultez le panorama de l'offre de services aux TPE-PME réalisé par la Direccte et l'Aract IDF
<http://www.aractidf.org/actualites/offre-de-services-aux-tpe-pme-dans-le-cadre-de-la-crise-sanitaire>

N'hésitez pas vous inscrire à nos réseaux sociaux et relayer nos posts :

Linkedin Aract IDF : <https://www.linkedin.com/company/aract-le-de-france/>

Linkedin Anact : <https://www.linkedin.com/company/anact/>

Twitter Aract IDF : <https://twitter.com/aractidf>

Twitter Anact : <https://twitter.com/Anact>

Facebook Aract IDF : <https://www.facebook.com/aractidf/>

Facebook Anact : <https://www.facebook.com/ReseauAnactAract>

>>> [Téléchargez le visuels pour les réseaux sociaux ICI](#)

À VENIR...

Pour compléter ce kit, vous retrouverez bientôt dans un drive:

- Des affiches
- Un motion design
- Une nouvelle campagne de promotion sur les thématiques clés liées à la reprise : télétravail, reconnaissance, dialogue professionnel...

[TOUS LES ÉLÉMENTS DE COMMUNICATION
SONT À TÉLÉCHARGER](#)

[ICI](#)

MERCI DE VOTRE COLLABORATION

